



LES PÉPITES

EDITION 2025

REGLEMENT

RCI MARTINIQUE



ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Les Pépites est une cérémonie qui célèbre les entreprises les plus inspirantes de Martinique, en récompensant leur innovation, résilience, et impact positif sur notre territoire. L'initiative met en lumière l'excellence locale à travers des trophées emblématiques et offre une visibilité régionale et nationale. Plus qu'un événement, c'est un rendez-vous incontournable, une véritable vitrine pour valoriser ceux qui façonnent l'avenir de nos îles.

ARTICLE 2 : ORGANISATEUR

RADIO CARAIBES INTERNATIONAL MARTINIQUE

Adresse : 2 boulevard de la Marne 97200 FORT-DE-FRANCE

Siren : 314 370 669 RCS FORT-DE-FRANCE – code APE : 6010Z

Représenté par Alexandra ELIZE, en sa qualité de Directrice Générale

ARTICLE 3 : ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATURES

Le concours est ouvert aux entreprises :

- En activité depuis au moins 1 an,
- Dont le siège social est basé en Martinique.

Sont exclus de la participation : l'organisateur et toute personne participant à l'évaluation des candidatures et à l'établissement de la liste des lauréats des « Pépites RCI »,

L'organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

4.1. Le calendrier du concours

- 07 février 2025 : ouverture des inscriptions au concours
- 09 mars 2025 : clôture des inscriptions à minuit
- 10 au 14 mars midi 2024 : évaluation des candidatures par le Jury
- 19 mars 2025 : rencontre des demi-finalistes avec le jury pour pitch individuel
- 8 avril 2025 : cérémonie officielle de remise des prix
- Fin du concours le 8 avril 2025

4.2. Les modalités d'inscription

Les candidats s'inscrivent sur le site rci.fm via le formulaire disponible : <https://rci.fm/martinique/les-pepites/je-postule>

RCI MARTINIQUE



Ce dossier de candidature comporte les éléments suivants :

- Une fiche de candidature présentant le candidat et ses coordonnées
- Un questionnaire présentant les catégories et 3 questions à renseigner par catégorie pour qualifier les candidatures

Les candidats s'engagent à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères, et à éviter particulièrement toute imprécision ou omission susceptible d'induire un jugement erroné.

L'inscription est gratuite.

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat.

4.3 Choix de la catégorie de prix

Les candidats peuvent sélectionner jusqu'à 3 catégories dans laquelle ils souhaitent concourir.

Au total 6 catégories sont proposées :

- Excellence caribéenne : contribution exceptionnelle au rayonnement local et international
 - Quelles initiatives concrètes avez-vous mises en place pour réduire votre impact environnemental ou soutenir la communauté locale ?
 - Quels sont les projets ou actions qui ont renforcé votre visibilité à l'échelle nationale / internationale ?
 - Quels résultats concrets (chiffres, partenariats, retombées médiatiques) prouvent cet impact ?
- Responsabilité sociétale et environnementale : actions concrètes pour le développement durable et la communauté
 - Quelles initiatives concrètes avez-vous mises en place pour réduire votre impact environnemental ou soutenir la communauté locale ?
 - Quels résultats mesurables (réduction des déchets, impact social, nombre de bénéficiaires, etc.) avez-vous obtenus ?
 - Comment impliquez-vous vos collaborateurs et partenaires dans cette démarche responsable ?
- Jeune entrepreneur : visionnaire de moins de 40 ans ayant réussi à créer un impact significatif
 - Quelle est votre vision et en quoi votre entreprise change-t-elle son secteur ?
 - Quels obstacles avez-vous surmontés et quelles solutions innovantes avez-vous mises en place ?
 - Quels indicateurs prouvent la croissance et l'impact de votre entreprise (CA, emplois créés, expansion) ?
- Innovation et transformation digitale : initiatives digitales et innovations ayant eu un impact sur le territoire
 - Quelle innovation digitale avez-vous développée et comment transforme-t-elle votre secteur ?

RCI MARTINIQUE



- Quels sont les bénéfices concrets pour vos clients ou la communauté ?
- Quelle innovation digitale avez-vous développée et comment transforme-t-elle votre secteur ?
- Résilience : succès malgré des épreuves majeures (crises, catastrophes naturelles)
 - Quel événement ou crise a bouleversé votre entreprise et comment avez-vous rebondi ?
 - Quelles actions concrètes avez-vous mises en place pour surmonter cette épreuve ?
 - Quels résultats obtenus prouvent votre capacité de résilience (relance d'activité, nouveaux marchés, embauches) ?
- Capital Humain & Bien-être en Entreprise : initiatives en faveur des salariés (bien-être en entreprises, avantages)
 - Quelles initiatives avez-vous mises en place pour attirer, intégrer, fidéliser et développer vos talents ?
 - Comment favorisez-vous le bien-être et la qualité de vie au travail (QVT) ?
 - Quels résultats ou indicateurs démontrent l'impact de vos initiatives RH ?

4.4. Annulation de candidature

Une candidature peut être annulée du fait de l'organisateur en cas de manquement avéré au respect de tous les critères d'éligibilité définis dans l'article 3. L'organisateur établira une liste des candidatures reçues et non éligibles après analyse de leur dossier par le jury.

Une candidature peut être annulée du fait du candidat si le produit présenté a été retiré de la vente pour quelques raisons que ce soient et/ou s'il refuse de se soumettre aux obligations prévues à l'article 9 du présent règlement.

4.5. La phase de pitch individuel face au jury

Cette étape permettra à chaque candidat de présenter en 3 minutes son activité aux membres du jury selon les spécificités de la catégorie dans laquelle il concourt. Suivront 7 minutes de questions réponses entre le jury et le candidat.

Cette étape permettra au jury, après délibération, d'élire les lauréats de chaque catégorie.

ARTICLE 6 : SÉLECTION DES LAUREATS

La sélection des lauréats est définie par un jury de sélection qui étudie individuellement chaque candidature et sélectionne un top 5 par catégorie. Une moyenne des votes est réalisée pour définir les demi-finalistes par catégories.

Les demi-finalistes sont ensuite convoqués par mail à l'étape suivante des pitch.

Le jury est composé d'un membre RCI et de représentants du monde de l'entrepreneuriat (institutionnel et privé). Le jury est composé de :

RCI MARTINIQUE



- Céline Rose - Présidente CPME (Confédération petites et moyennes entreprises)
- Katleen Bilas - RCI Rédactrice en chef
- Sarah Fayad - Fondatrice COLAB F.W.I
- Alexandre Ventadour - Conseiller territorial - Président de Martinique Développement
- Manuel Mondésir - Directeur d'awitec - Marketing digital en Outremer
- Simon Jean-Joseph - Dirigeant de Marine Connect Group

Le jury de sélection évaluera les candidatures éligibles et choisira les lauréats en respectant le présent règlement. Le jury utilisera les informations contenues dans le dossier de candidature et obligatoirement fournies par le candidat. Il utilisera la grille d'évaluation suivante lors de la phase de pitch :

| Critères | Description | Note (1 à 5) |
|--|--|--|
| Impact et contribution | Influence positive sur la société, l'économie ou l'environnement en Guadeloupe | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Rayonnement local et international | Contribution au développement et à la visibilité de la Guadeloupe dans la Caraïbe et à l'international | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Innovation et différenciation | Caractère novateur et avantage concurrentiel | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Pérennité et viabilité économique | Solidité financière, potentiel de croissance et stratégie à long terme | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Engagement et valeurs | Adhésion à des principes éthiques, développement local, inclusion sociale | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Qualité et satisfaction des bénéficiaires | Retour des clients/utilisateurs, excellence des produits/services | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Leadership et management | Vision, capacité à mobiliser une équipe, gestion efficace | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Bien-être et développement des compétences | Actions pour le bien-être des employés et le développement de leurs compétences | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Éloquence et présentation du projet | Clarté, aisance et impact de la présentation devant le jury | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Total (sur 45 points) | Addition des notes attribuées | /45 |

Le jury de sélection remplira « en secret » la grille de notation afin de déterminer la note attribuée à chaque candidature soumise.

ARTICLE 7 : RÉCOMPENSES

Le jury de sélection décernera à chaque lauréat le prix « Les Pépites 2025 » dans sa catégorie. Les prix seront décernés par un membre du jury.

Les lauréats se verront offrir :

- Prise de parole à l'antenne
- Production d'un spot radio
- Campagne de communication d'une semaine offerte sur RCI

RCI MARTINIQUE



- 1 encart publicitaire sur rci.fm

ARTICLE 8 : INFORMATION DES RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX

L'annonce du palmarès aura lieu le 08 avril 2025 lors d'une cérémonie de remise des prix, en présence du jury, des acteurs économiques du territoire et de tous les participants.

Le palmarès sera communiqué à la presse lors de la cérémonie.

ARTICLE 9 : OBLIGATIONS DES CANDIDATS

Les entreprises s'engageant au concours Les Pépites RCI attestent de la véracité et sincérité des informations transmises sous peine d'inéligibilité.

Certifient être l'unique auteur de l'innovation/expérience présentée et garantir de ce fait l'organisateur contre toute réclamation émanant de tiers, notamment dans l'utilisation de ladite innovation/expérience telle que prévue dans le cadre du présent concours.

Acceptent de se soumettre à toutes vérifications concernant les informations déclarées dans le dossier de candidature, si l'organisateur l'estime nécessaire.

Participent à la cérémonie du 08/04/2025 et à tout autre événement organisé pour le concours.

Accepter d'être cités par l'organisateur et les partenaires lors de la promotion et de la communication relatives au concours.

ARTICLE 10 : UTILISATION DE LA MARQUE « LES PEPITES »

Seuls les lauréats pourront utiliser la marque « PRIX LES PEPITES ».

L'utilisation de la marque devra respecter la charte graphique définie par l'organisateur.

L'organisateur s'engage à fournir l'ensemble des éléments graphiques nécessaires à l'utilisation de la marque.

ARTICLE 11 : CONFIDENTIALITÉ ET DROITS À L'IMAGE

Les membres du jury et toutes personnes coopérant au concours s'engagent à respecter la confidentialité du contenu de chaque dossier de candidature soumis, à l'exception des noms des participants et du résumé descriptif rédigé par chaque candidat pour des actions de promotion et de communication sur le concours.

RCI MARTINIQUE



Le candidat déclare autoriser par avance et à titre gracieux, l'organisateur à publier, reproduire et représenter son nom, adresse, photographie ou film, logo, marque sur tout support qui pourrait être utilisé dans toutes manifestations ou documents liés au présent concours et ce, dans le respect de la propriété industrielle et commerciale, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des récompenses gagnées.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉ

L'organisateur s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour que le déroulement du concours soit conforme au présent règlement.

La responsabilité de l'organisateur est strictement limitée à la délivrance des prix effectivement et valablement gagnés.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours ou à en redéfinir les dates si des raisons indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge de quelque nature que ce soit ne pourra être retenue contre l'organisateur.

En cas de modification du présent règlement, l'organisateur s'engage à en faire parvenir la teneur aux candidats.

L'organisateur pourra annuler tout ou autre partie du concours, s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des lauréats. Il se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les prix aux fraudeurs et de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Les décisions de l'organisateur et du jury sont souveraines et sans appels.

Il est rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'organisateur ne saurait donc être tenu responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le terminal des participants au concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site Internet.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité professionnelle ou personnelle.

L'organisateur dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du concours.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site Internet ou à l'utiliser du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

ARTICLE 13 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

RCI MARTINIQUE



Les informations recueillies dans le cadre du présent concours ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion interne et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, et ne sont nécessaires qu'à la prise en compte de la participation au concours.

En application de la loi informatique et libertés Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression sur les données collectées sur le dossier de participation en écrivant à :

dpo@rcigroup.fr

ARTICLE 14 : ACCESSIBILITÉ DU RÈGLEMENT ET DOCUMENTS RELATIFS AU CONCOURS

Le présent règlement peut être obtenu gratuitement sur le site internet rci.fm

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

ARTICLE 15 : Le présent règlement a été déposé en l'étude de SELARL BOURGEOIS ET ASSOCIES, Commissaire de Justice sis 28 rue Frébault, 97110 POINTE A PITRE.

Toute demande d'information peut être adressée à : contact@rcigroup.fr

RCI MARTINIQUE